

Les cours et les épreuves du BTS Notariat

Le programme du BTS Notariat est composé de matières générales : Culture générale et expression (3 h), Anglais (2 h) et Economie (3 h) et de matières professionnelles : Droit général et notarial (8 h), techniques notariales (10 h) et activités notariales (3 h), constituant un emploi du temps de 30 heures auxquelles s'ajoutent 3 h de travaux en autonomie dans les salles informatiques et de communication. Voici comment s'articule ce programme :

<p>U 1 - Culture générale & expression Coefficient 3 (écrit)</p>	<p>Expérimentation des techniques (écriture et synthèse) du devoir type BTS en 1^e année selon trois thèmes libres. Programme national avec deux thèmes imposés en 2^e année (littérature, sociologie, histoire, art, philosophie).</p>	
<p>U 2 - Langue vivante étrangère (Anglais) Coefficient 2 (oral 1 & écrit 1)</p>	<p>Compréhension écrite et orale, expression écrite et orale : lexique particulier du domaine professionnel - textes juridiques.</p>	
<p>U 3 - Environnement économique et managérial du notariat Coefficient 3 (écrit)</p>	<p>Les différents aspects de l'activité notariale à situer dans le contexte économique, social et institutionnel contemporain</p>	
<p>U 4 - Droit général et droit notarial Coefficient 4 (écrit)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vie juridique - Droit de la famille - Droit des biens - Droit des obligations - Droit Immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> - Droit de l'entreprise - Droit rural - Urbanisme - Fiscalité - Droit social
<p>U 5 - Techniques notariales Coefficient 6 (écrit)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et s'informer - S'organiser - Rédiger les actes - Accomplir les formalités 	
<p>U 6 - Conduite et présentation d'activités professionnelles Coefficient 3 (oral CCF en 2 sessions)</p>	<p>Activités professionnelles en stage suivies par une équipe d'enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en pratique des compétences techniques et comportementales acquises en cours. - Préparation à l'oral de la restitution des compétences lors d'un examen oral interne : CCF. 	